

CAHIER DES CHARGES ŒUVRE D'ART ESPACE PUBLIC

VILLE DU HAVRE

**APPEL A CANDIDATURE
Création d'une œuvre d'art
Passage d'Iéna – Magasins Généraux
LE HAVRE**

CAHIER DES CHARGES

Consultation sous la forme d'une procédure adaptée - REF

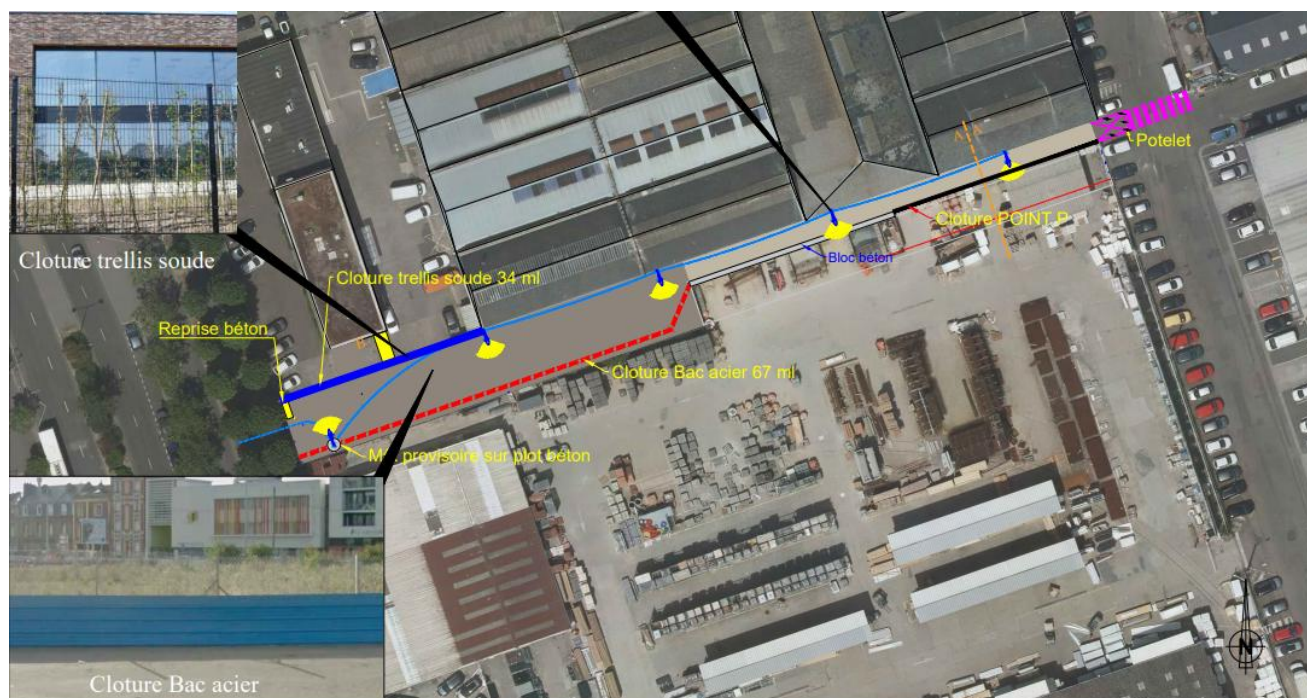
Date limite de réception des offres le 23 mars 2026

1. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Ville du Havre

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La Ville est en cours de création d'une voie publique piétonne dans le prolongement de la Rue d'Iéna vers la rue Marceau dans le quartier des Magasins Généraux. Cette ruelle d'une longueur de 130 mètres fera entre 3 et 9 mètres de large. La ville souhaite qu'une fresque artistique incluant du design actif soit produite sur une partie du sol de cette ruelle et sur certaines parois.



3. PROCEDURE

Appel à projet Conception et réalisation d'une œuvre artistique.

4. MONTANT DE L'ENVELOPPE

La collectivité a prévu une enveloppe **prévisionnelle** de **18 000 € TTC pour la création et la réalisation de cette œuvre**. Elle englobera les missions suivantes :

- La création d'une œuvre éphémère incluant du design actif
- Le travail en collaboration avec les élèves du groupe scolaire Jules Le Cesne
- La production de l'œuvre (incluant les achats de matières premières et les locations éventuellement nécessaires)
- La cession des droits d'auteur
- Le transport, l'hébergement et les repas sur les temps de préparation et production

5. CARACTERISTIQUES DE L'ŒUVRE A REALISER

L'œuvre est destinée à un grand public toutes générations confondues en tenant compte de la

CAHIER DES CHARGES ŒUVRE D'ART ESPACE PUBLIC

proximité des établissements scolaires et de la nécessité de faciliter la circulation.

Le passage d'Iéna sera emprunté par les résidents, les élèves des établissements scolaires alentours et les publics des établissements de loisirs. L'œuvre devra inclure un parcours de design actif. Le projet artistique pourra contenir plusieurs espaces dans le passage, principalement au sol avec certaines zones murales identifiées. Le projet doit prévoir la participation des élèves du Lycée Jules Le Cesne dans les étapes de création lors d'ateliers pendant 16 heures au total sur les semaines du 7 et du 14 septembre 2026.

Le projet retenu devra :

- Favoriser les échanges, la sécurité et les rencontres entre différents publics (famille, étudiants...) en respectant les principes suivants : accessible à tous, caractère démocratique et laïc.
- Inciter l'accès des publics par ce nouveau passage et permettre son appropriation

6. CARACTERISTIQUES RELATIVES A LA DIFFUSION DE L'ŒUVRE

L'œuvre sera inaugurée en automne 2026 et fera l'objet d'un travail préparatoire en lien avec le groupe scolaire Jules Le Cesne.

Le calendrier de chantier permet à ce jour de prévoir une création sur site entre septembre et décembre 2026.

Le sol et les parois présentent des revêtements variés que la ville s'engage à nettoyer avant le début de la création.

7. DESTINATION DE L'ŒUVRE

L'œuvre finale réalisée et installée devient la propriété de la Ville du Havre. L'artiste ou le groupement d'artistes cèdera à la ville les droits d'auteur pour l'utilisation des clichés qui pourraient être pris et utilisés par la commune.

8. MISSIONS DE L'ARTISTE

L'artiste devra concevoir et réaliser l'œuvre, tout en proposant à la Ville du Havre les moyens techniques et logistiques nécessaires à sa mise en place. Ce projet étant tributaire de l'avancement des travaux pour l'ouverture de la ruelle, le calendrier de création pourra être adapté.

9. PROCEDURE DE SELECTION ET DOCUMENTS A FOURNIR

Dans un premier temps, une présélection sera effectuée sur présentation d'un dossier, rédigé en langue française, obligatoirement constitué des pièces suivantes : curriculum vitae, reproductions d'œuvres réalisées (pas d'originaux), une note d'intention présentant la démarche artistique envisagée, déclaration sur l'honneur du candidat relative aux obligations sociales et fiscales, toutes pièces permettant d'apprécier le statut professionnel de l'artiste.

Dans un second temps, un comité de sélection choisira trois candidatures.

Il sera demandé aux artistes ou groupement d'artistes sélectionnés de réaliser un dossier de présentation comprenant trois visuels couleurs de l'œuvre ou une maquette du projet de l'œuvre, ainsi qu'une copie numérique, une note synthétique de présentation de la démarche précisant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche, les méthodes et les moyens d'exécution de l'œuvre et toutes autres observations susceptibles d'éclairer le comité sur la

CAHIER DES CHARGES ŒUVRE D'ART ESPACE PUBLIC

volonté de l'artiste, un descriptif technique détaillé précisant notamment les dimensions de l'œuvre, une fiche financière faisant apparaître le coût de l'œuvre, le coût de son installation et les éventuelles incidences à prendre en compte par le maître d'ouvrage.

Une compensation de 500 euros TTC sera versée aux deux candidats non retenus.

La Ville pourra décider, sur proposition du comité artistique, de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté.

10. MODALITE DE SELECTION

L'ensemble des candidatures seront reçues et étudiées par le comité artistique.

11. CRITERES DE SELECTION

Le choix de l'artiste sera fait en fonction des critères suivants :

Phase 1 :

- La qualité artistique, en adéquation avec son époque, sa créativité, sa lisibilité
- Les références du candidat dans le domaine de l'art et/ou tous les moyens permettant de mettre en valeur et d'accréditer sa capacité à mener ce projet

Phase 2 :

Le comité artistique arrêtera son choix sur la base des critères suivants :

- Qualité du concept général, de l'intention esthétique du projet
- Respect du budget alloué
- Faisabilité technique et mise en cohérence esthétique dans l'environnement
- Prise en compte du contexte architectural et des objectifs de la collectivité.
-

12. CALENDRIER DE SELECTION

Les dossiers devront parvenir au plus tard le **lundi 23 mars 2026**.

Les trois artistes ou collectifs sélectionnés pour la deuxième phase seront prévenus **avant le 20 avril**

(Possibilité de visiter le lieu d'implantation pour les artistes ou les collectifs sélectionnés)

Date limite de réception des croquis : **3 mai 2026**

Le lauréat sera notifié au plus tard la semaine du **1^{er} juin 2026**

Le travail de l'artiste pourra débuter dès ce jour avec le service aménagement et dès le 7 septembre avec le Lycée Jules Le Cesne.

L'inauguration de l'œuvre aura lieu à **l'automne 2026**.

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

La pépinière du Fort de Tourneville, 55 rue du 329^e régiment d'infanterie, 76620 Le Havre.

Et par mail avec la mention « Candidature création artistique Magasin Généraux :

pepiniere@lehavre.fr

Renseignements auprès de Laure Vergne : laure.vergne@lehavre.fr